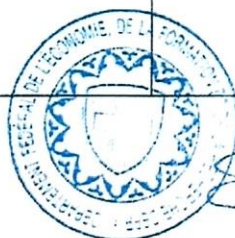


**Certificat sanitaire relatif à l'importation au Royaume du Maroc  
des aliments composés prémélanges, additifs et matières  
premières <sup>(1)</sup> destinés à l'alimentation des animaux**

<p><b>1.1. Expéditeur :</b></p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Pays :</p>	<p><b>1.2. N° de référence du certificat :</b></p> <hr/> <p><b>1.3. Autorité centrale compétente :</b> AGROSCOPE</p> <hr/> <p><b>1.4. Autorité locale compétente :</b></p>
<p><b>1.5. Destinataire</b></p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Pays :</p> <p>Téléphone :</p>	<p><b>1.6. Transitaire (s'il y a lieu) :</b></p>
<p><b>1.7. Pays de provenance, ISO code :</b></p>	<p><b>1.8. Région de provenance, code (s'il y a lieu) :</b></p>
<p><b>1.9. Etablissement de provenance :</b></p> <p>Nom :</p> <p>Numéro d'agrément :</p> <p>Adresse :</p>	<p><b>1.10. Lieu de destination :</b></p>
<p><b>1.11. Lieu de chargement :</b></p> <p>Adresse :</p>	<p><b>1.12. Date de départ :</b></p>



Agroscope  
 Contrôle officiel des aliments pour animaux  
 Hohenheim 4  
 Case postale 64  
 1725 Posieux  
 Suisse

N° de référence du certificat :

1.13. Moyens de transport (2) :		Navire		Wagon				
Avion		Autres						
Véhicule routier								
Identification :								
1.14. Température des produits (2) :			1.15. Quantité totale :		1.16. Nombre total de conditionnements :			
Ambiante								
Réfrigérée								
Congelée								
1.17. N° du scellé et n° du conteneur :								
1.18. Marchandises certifiées aux fins de l'alimentation animale :								
1.19. Identification des marchandises (3):								
Nom du produit	Type de traitement	Etablissement de production(4)	Nombre de conditionnements	Type de conditionnement	Poids net	N° de lot	Date de production	Date de péremption
2. Renseignements sur la salubrité de produit :								
L'inspecteur officiel soussigné, certifie que les produits désignés ci-dessus :								
2.1. Ont été manipulés, préparés, transformés, conditionnés de façon hygiénique dans le respect des exigences sanitaires en la matière ;								
2.2. Sont produits et proviennent d'établissements agréés et/ou enregistrés et contrôlés par les autorités compétentes ;								
2.3. Ont été produits pour l'alimentation animale ;								
2.4. Sont en vente libre en Suisse.								
				Agroscope Contrôle officiel des aliments pour animaux Tölleyre 4 Case postale 64 1725 Posieux Suisse				

N° de référence du certificat :

Fait à

lieu

le

Date

Nom et Prénom en lettres capitales de  
l'inspecteur officiel

Sceau officiel (7)

Cachet et signature



Agroscope  
Contrôle officiel des aliments pour animaux  
Tioleyre  
Case postale 68  
1725 Posieux  
Suisse





## ATTESTATION COMPLEMENTAIRE

(N° de référence du certificat sanitaire.....( point 1.2 du MCS)

Nous certifions que les aliments pour animaux dénommés

.....

No de lot : .....Date d'expiration : ..... Date de production : .....

Sont produits par la société...../Suisse.

Ces aliments pour animaux ne contiennent aucune trace de farine animale conformément aux résultats du plan national de contrôle et du système d'autocontrôle de l'établissement pour la détection de trace de farines animales.

Les aliments pour animaux en question ne contiennent pas de résidus de pesticides, d'éléments radioactifs, de contaminants de l'environnement (Dioxines, PCB, ...) en quantité excédant les niveaux admissibles fixés par les normes internationales en vigueur, sur base du plan national de contrôle, conformément à la législation Suisse.

**Cachet et signature de la société**

.....le .....

Agroscope Posieux, Station Fédérale de Recherches en Production Animale en Suisse certifie, ci-après, que la société ....., est parfaitement autorisée en conformité avec les lois y afférentes, de vendre les produits susmentionnés partout en Suisse, et de les exporter à l'étranger en accord avec la législation du pays.

**Cachet et signature de l'inspecteur**